

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 MAI

A LA CHAMBRE

La séance d'hier soir a duré vingt minutes, au grand désappointement de la foule qui avait envahi les tribunes.

Le banc ministériel étant vide, la Chambre s'est ajournée à jeudi. Trouvera-t-elle ce jour-là un cabinet ? Personne n'oserait lui donner cette assurance.

Dans le salon de la Paix, on ne s'occupe que de la crise. On annonce que M. Duclerc a accepté la mission de constituer un ministère et qu'il fait des démarches en conséquence. On ajoute même qu'il a déjà trouvé les titulaires des portefeuilles de la guerre et de l'intérieur.

M. Boulanger serait exclu. Cette exclusion serait d'ailleurs la seule raison d'être de la combinaison. Il s'agirait de constituer un cabinet de transition destiné à vivre juste le temps nécessaire pour emprisonner M. Boulanger dans un commandement militaire et en débarrasser ainsi le terrain parlementaire.

Cet obstacle disparu, on verrait à former un ministère dit définitif. On cite ce mot d'un général très en vue dans le parti républicain modéré : « Si j'étais ministre de la guerre, dans les vingt-quatre heures, je forcerais M. Boulanger à tondre sa barbe. »

M. Duclerc réussira-t-il ? Certains le croient, mais ils négligent de motiver leur opinion. On ne se représente guère ce cabinet cacochyme devant la Chambre, même dans la posture de cabinet de transition. Un ministère Duclerc ! Quel comble !

D'aucuns persistent à penser qu'on sera obligé de revenir à M. de Freycinet. Celui-ci, disent-ils, prétend par des refus réitérés forcer M. Grévy à épuiser toutes les combinaisons, décourager certaines compétitions, fatiguer les différents groupes républicains, se rendre absolument nécessaire et acquérir ainsi le droit de poser ses conditions. La première de ces conditions, ajoutent-

ils, serait la rentrée du général Boulanger au ministère de la guerre. M. de Freycinet vise à la présidence de la République ; il n'est pas homme à se broyiller avec la fraction radicale dont les rangs parlementaires se grossissent chaque jour et avec laquelle il lui faudrait compter au sein d'un Congrès.

Enfin, on prononce le gros mot de dissolution, mais ce mot ne trouve guère d'écho. Que sortirait-il d'une nouvelle consultation générale du pays ?

Interrogation terrible à laquelle personne, à gauche, n'ose répondre.

En résumé, des renseignements contradictoires, des hypothèses, des conjectures, des ballons d'essai et le plus complet gâchis. Cette pauvre République a bien de la peine à gouverner !

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES ÉLECTIONS D'AVANT-HIER

Dimanche, deux élections législatives ont eu lieu à Paris et dans l'Isère. A Paris, un seul candidat sollicitait les suffrages, le citoyen Mesureur, et la République française écrivait : « Quand nous avons l'humiliation de nous trouver en présence de M. Mesureur tout seul, nous avons le devoir de nous réfugier dans l'abstention. »

Nombre de républicains ont profité de la circonstance pour voter en faveur du général Boulanger, indigible. D'autres, plus pratiques, pour manifester sans perdre leur voix, ont inscrit deux noms sur leur bulletin, celui de M. Mesureur et celui du général Boulanger. Le héros du radicalisme aurait ainsi recueilli, si nous en croyons l'Intransigeant, cent mille suffrages.

L'AFFLICTION DE M. GRÉVY

Pendant que les radicaux malmènent durement M. Grévy, le traitent comme ils traitaient jadis le maréchal de Mac-Mahon, l'accusent lui aussi de préparer « son 16 mai », l'appellent « factieux », les feuilles

opportunistes poussent l'irrévérence jusqu'à railler M. Grévy. Elles l'accusent de régner un peu trop et de régner mal ; d'avoir eu la singulière idée de choisir en M. Rouvier un « légat présidentiel » ; « un nonce républicain » !

Est-ce assez joli ? La crise ministérielle a, si l'on en croit le *Matin*, le don d'exaspérer M. Grévy au point de lui faire dire des choses comme celle-ci :

« Il est déplorable de voir un homme de mon âge aux prises avec des difficultés pareilles, et je crois que le Parlement me doit de ne pas empoisonner mes derniers jours. »

Le Parlement est en effet bien méchant pour ce pauvre M. Grévy, qui prise si fort la tranquillité chère aux vieillards.

Dame ! si la fonction de Président offre quelques douceurs, elle a aussi ses inconvénients. Seulement, par déférence, est-ce que la commission du budget n'aurait pas dû approuver le projet Dauphin les yeux fermés, afin de permettre à M. Grévy de finir en paix ses derniers jours ?

C'est tout à fait désolant, et la conduite des députés qui ont renversé le ministère Goblet est abominable, en vérité.

MANIFESTATIONS BOULANGISTES

La réclame s'organise partout en faveur du général Boulanger pour qu'il soit maintenu au ministère de la guerre. C'est une avalanche d'adresses, de manifestes, que reproduit l'Intransigeant.

Les municipalités s'en mêlent. Les voyageurs de commerce se réunissent en sortant de la table d'hôte et acclament M. Boulanger. A Marseille, l'Harmonie phocéenne des Catalans envoie des dépêches.

Cela n'est que ridicule. Le mouvement des journaux bonapartistes en faveur du général Boulanger se dessine. Après le *Pays* et la *Souveraineté*, M. Boulanger vient de conquérir les suffrages du *Petit Caporal* qui s'exprime ainsi :

« Nous sommes et nous resterons boulangistes tant que le général n'aura pas démerité de son pays. »

En province, plusieurs journaux bonapartistes embolent le pas. La *Lanterne* enregistre avec satisfaction l'adhésion du *Journal de Rouen*.

Le supplément du *Figaro* du samedi 24 mai est consacré presque tout entier aux émouvantes révélations de M. le général Le Flo, notre ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg, sur les événements de 1875. Question d'histoire contemporaine, pleine d'actualité, à l'heure présente.

Voici en quels termes, plus justes que bienveillants, la *France militaire*, dont on connaît les rapports avec le général Boulanger, qualifie les Laisant, les Ballue et autres « spécialistes » de la commission de l'armée :

« Les capitaines démissionnaires qui font la pluie et le beau temps dans cette commission sont, pour la plupart, sortis fruits secs de l'armée, après avoir été demi-fruits secs, au moins, dans les Ecoles militaires. »

« Ils sont en train de devenir fruits secs aussi de la politique et de la démocratie. » Ils finiront comme ils ont commencé, sans jamais avoir réussi à rien ni en rien. « Il faut croire que c'était leur destinée. » Grand bien leur fasse !

Après s'être exprimé ainsi sur le compte des « réformateurs », la *France militaire* s'occupe de la « réforme » elle-même :

« Ce qui nous étonne, ce n'est point l'incompétence militaire de ces échappés de l'armée ; c'est que, se disant démocrates, ils s'érigent les défenseurs de tous les privilèges ; c'est que, voulant faire une armée républicaine, ils conservent, en les empiétant, les procédés qu'employait la monarchie. »

« Ils vont même plus loin que la monarchie n'a jamais osé, etc., etc. »

Ne croirait-on pas relire la fameuse lettre que le général Boulanger adressa à

87 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Alors, presque bas, dans un sanglot étouffé : — Ah ! que nous sommes malheureux ! murmura-t-il.

Elle leva les yeux au ciel, et son regard était celui d'une martyre.

Herbert serra davantage la main qui s'abandonnait dans la sienne.

— Madeleine, je vous le demande encore, devant notre fils, devant notre victime, me pardonnez-vous ?

Elle était d'une pâleur mortelle. Ses lèvres remuèrent lentement ; et, d'une voix tremblante, elle répondit :

— Je n'ai rien à vous pardonner : le malheur irréparable vient de mon mensonge.

Il l'interrompit. — Non, Madeleine, non, c'est ma lâcheté qui a fait tout le mal. Je n'ai pas su demeurer courageux devant la pauvreté... et je vous ai sacrifiée... Que j'ai souffert !... car je vous aimais, je vous l'affirme, je vous aimais... Et je vous aime encore.

Ils se regardèrent longuement, avec une tristesse et un amour infinis : et, longtemps, ils demeurèrent en silence. Un monde de souvenirs s'éveillait en eux.

— Adieu, dit enfin Madeleine. Adieu.

Il voulut la retenir.

— Restons encore ensemble ; restons près de notre fils.

Elle secoua la tête.

— Rester près de vous... c'est impossible... tout nous sépare... mais, plus tard, dans le ciel, lorsque nous aurons beaucoup expié sur la terre, beaucoup souffert, nous nous retrouverons.

Elle ajouta :

— J'ai bien peu de temps à passer ici-bas. Cette mort de mon fils m'a frappée d'un grand coup au cœur, et, par cette blessure, qui ne se fermera jamais, goutte à goutte s'écoulera ma vie.

— Adieu, redit-elle encore, adieu.

Mais leurs deux mains restaient étroitement entlacées.

XIV

Tout s'achève, tout s'épuise : les coupes de liqueur enivrante, comme les calices au breuvage amer. Tout passe, et l'hiver douloureux avait passé. La paix était signée ; le calme reparaisait aux foyers épargnés : le printemps revenait avec son cortège embaumé de fleurs et de brises tièdes.

Mais, pour Madeleine, il n'y avait plus ni printemps, ni beaux jours. Elle demeurait indifférente à toutes choses, ayant dans l'âme une mortelle blessure qui ne se fermait pas. Elle vivait d'une vie lente et morne faite de souvenirs et d'attente. Elle attendait cette réunion au « doux pays... au doux pays des âmes. » Elle ne pleurait plus. A quoi bon ! Les larmes ne soulagent que ceux qui sont aimés ; elles ne soulagent que lorsque la sympathie est là pour les essuyer, et, près de la pauvre mère, il n'y avait plus d'affection ardente pour calmer sa douleur, car le général de Jörn-Brabourg avait quitté Paris à la suite des armées victorieuses. Il était parti, désespéré, pour rejoindre Charlotte. Ah ! que Madeleine était changée ! Sa souffrance si profonde avait couvert d'une neige prématurée son opulente chevelure. C'était fini de la beauté de son visage, de la grâce de ses mouvements, qui, tard dans la vie, l'avaient parée d'un charme irrésistible. Le sang avait abandonné ses joues ; elle était blanche comme un lis, et ses yeux noirs admirables, grandis encore par sa maigreur, brillaient d'un éclat fiévreux. Lorsque, chaque matin, enveloppée dans son long voile de crêpe, elle se rendait à l'église, elle était bien la femme au cœur brisé qui a dit adieu à toutes les joies de la vie, et qui se condamne au deuil éternel. Elle était bien la mère qui avait aimé si ardemment que, mainte-

nant, elle allait mourir du sentiment qui, jadis, la faisait vivre.

Elle s'agenouillait devant l'autel, assistait, recueillie, aux saints mystères ; puis, le moment de la communion venue, elle relevait son voile, et, d'un pas lent, s'approchait de la table sainte.

C'est qu'elle se rappelait le dernier vœu de son fils, son suprême désir. Que de fois elle avait relu les pensées dernières de l'innocente victime ! Que de fois, en la couvrant de baisers, elle avait dévoré cette page dont les caractères s'étaient gravés ineffaçables dans son cœur :

« J'aurais voulu vivre pour devenir un saint prêtre. Chaque matin, ma mère bien-aimée, j'aurais prononcé votre nom au saint sacrifice. Je l'avais promis au ciel le jour de ma première communion. O mère, je n'ose vous dire... vous ouvrir mon cœur à cet endroit mystérieux où le regard de Dieu seul a pénétré... Faut-il vous confier que, souvent, je me suis attristé de voir que jamais vous n'étiez à genoux à la table sainte?... Mère, c'est là ma suprême demande. Revenez à Dieu pour revoir votre enfant... Et si ma mort obtient du ciel cette grâce tant demandée, tant désirée, qu'elle vienne la mort, et je la bénirai. »

Et l'enfant avait cessé de vivre, et maintenant la mère s'agenouillait au céleste banquet. Dieu avait

la commission! On se rappelle les incidents qui suivirent et les plates excuses par lesquelles l'ami de M. Rochefort tâcha de réparer l'effet de son épître. Aujourd'hui son journal recommence la campagne comme s'il n'y avait jamais eu d'excuses. Peut-être M. Boulanger a-t-il oublié son humble rétractation? On sait qu'il est sujet à des défaillances de mémoire et qu'il ne se souvient pas toujours le lendemain de ce qu'il a écrit la veille.

Le Gaulois a dressé la liste des journaux parisiens qui défendent ou attaquent le général Boulanger, ou bien restent neutres.

POUR

Le Petit Journal, la Lanterne, l'Intransigeant, le Petit Parisien, la Revanche, le Cri du Peuple, la France, Paris, l'Événement, le XIX^e Siècle, le Voltaire, la Souveraineté, le Pays, le Gil Blas, l'Action, le Rappel, le Soir, le Mot d'Ordre, l'Écho de Paris, le Réveil-Matin, la Nation.

CONTRE

Le Figaro, les Débats, la République française, la Petite République française, l'Autorité, le Temps, la Paix, le Soleil, le National, le Radical, l'Univers, le Monde, le Petit Caporal, la Gazette de France, le Français, la Patrie, la Défense, l'Observateur, le Moniteur universel, le Petit Moniteur, la Petite Presse et le Gaulois.

NEUTRES OU INCERTAINS

Le Matin, la Liberté, le Siècle, la Télégraphie.

La Justice.

Sauf erreur ou omission, bien entendu.

UN PRÉSENT IMPÉRIAL

Ce que sont devenus les chevaux de l'empereur du Maroc. — Il n'y a pas de petits profits pour l'hôtel de l'Élysée, chacun sait ça. Il y a quelque temps, l'empereur du Maroc envoya au Président de la République sept étalons de ses haras. M. Grévy ne savait que faire de ce cadeau; garder les chevaux, ils auraient mangé de l'avoine, et le Président n'aime pas les chevaux à l'écurie. En pareil cas, tout autre chef d'Etat, s'il n'avait voulu conserver les chevaux pour son service, les eut offerts soit à l'administration des haras, soit à l'armée. Mais M. Grévy n'aime pas à donner, chacun sait encore cela; il a trouvé mieux, il a fait vendre les chevaux au Tattersall; c'est toujours autant d'ajouté à ses économies.

Les étalons africains ont été vendus le samedi 14 mai, sous la dénomination: chevaux sortant de l'écurie de M. G. Ils ont été achetés tous les sept par la direction de l'Hippodrome.

Dans la pièce jouée si longtemps aux Bouffes, *Joséphine vendue par ses sœurs*, l'inénarrable pacha égyptien raconte qu'il est venu à Paris amener des chevaux offerts par le Khédive au gouvernement, lequel s'est empressé de les faire vendre au Tattersall.

agré le sublime sacrifice, et, en frappant le cœur orgueilleux de Madeleine, il l'avait vaincu. Le malheur avait fait dans cette âme un vaste désert où retentissait la voix divine.

Elle regagnait sa chaise, ramenait son voile sur son pâle visage; et, comme actions de grâce, elle n'avait qu'une prière:

— Souffrir, mon Dieu, souffrir encore pour expier! Souffrir parce que c'est par là que je trouverai le chemin de la royale demeure où m'attend mon fils. Il m'a dit: « Au revoir au doux pays... au doux pays des âmes. »

Lorsqu'elle revenait au petit appartement de la rue Cuvier, Marie-Joséphine s'efforçait de la distraire et de la consoler.

— Il fait du soleil, madame, si nous descendions toutes deux au Jardin des Plantes?... Madame, voici un petit rosier que je vous apporte. Voyez comme les roses sont jolies!

Mais Madeleine n'avait pas un regard pour les roses épanouies et refusait de descendre respirer la brise embaumée sous le cèdre du jardin. En vain on lui eût offert toutes les beautés et toutes les richesses de la terre, elle n'aurait pu dire où penchait son désir.

Le plus souvent, elle s'asseyait à la fenêtre, et restait perdue dans une longue rêverie. La Bretonne la regardait à la dérobée; puis, avec le droit de réprimande que lui donnait sa fidélité:

Est-ce cette boutade qui a inspiré à M. Grévy son petit coup de commerce, ou bien, sans avoir vu la pièce, a-t-il trouvé tout seul, par une inspiration de son génie économiste, ce truc pour tirer un parti utile des cadeaux souverains?

LE CANDIDAT DES ALLEMANDS

Extrait de la *France libre*:

Lisez ceci, hommes d'honneur de tous les partis, Français qui avez conservé dans le cœur le sentiment de la dignité nationale, qui saignez des blessures de la patrie, qui souffrez de ses douleurs, qui rougissez de ses affronts:

« Quel sera le successeur de M. Goblet? M. Jules Ferry s'est déjà suffisamment remis, au point de vue politique, de sa chute au mois de mars 1885, pour reprendre la direction des affaires.

» Cet actif et prudent politique qui avait su vis-à-vis de l'Allemagne entrer dans la voie d'un rapprochement amical, pourrait, au milieu des troubles de l'heure présente, rendre de grands services à sa patrie, car il ne tarderait pas à reconquérir ses anciens partisans parlementaires. »

Qui a écrit cela?

Est-ce un ami de la France? Est-ce un conseiller prudent, froid, sincère? Est-ce un neutre tout au moins? Est-ce un observateur désintéressé, un juge impartial?

C'est le *Strassburger Post*, c'est l'organe officieux de M. de Bismarck en Alsace-Lorraine!!!

Ainsi l'Allemagne a son candidat à la présidence du conseil des ministres français!

Et ce candidat est le complice même du chancelier, l'agent, l'exécuteur docile de sa politique tunisienne et tonkinoise, celui qui a vidé les coffres et saigné les veines de ce pays... qui a fait du gouvernement un tripot... qui a inventé tout ce qui fait aujourd'hui le désespoir des patriotes: la guerre aux consciences, l'abaissement des caractères, l'arrogance vis-à-vis des faibles, la platitude vis-à-vis des forts... qui a couché la République à plat ventre dans la boue du mensonge, de la corruption et de la lâcheté!

Candidat de l'Allemagne! Flétrissure indélébile! Nous lui jurons, s'il réussit un jour à ressaisir le pouvoir sous ce bonteux patronage, une haine mortelle et une guerre implacable.

LUCIEN MILLEVOYE.

L'état sanitaire du corps d'occupation au Tonkin est déplorable. L'épidémie cholérique fait de tristes brèches dans les rangs de nos vaillantes troupes. Sur 42,000 Français présents, on compte 2 mille malades dont la plupart sont gravement atteints. En présence de cette situation, M. le général Munier, commandant le corps d'occupation, a ordonné que les troupes seraient disséminées en 196 postes.

— Madame, il faudrait essayer de chasser ce chagrin qui vous fera mourir. Le bon Dieu défend le désespoir. Il faut tâcher d'oublier.

Madeline avait un sourire narqué; et, de sa voix devenue si douce:

— Oublier?... répondait-elle, comment fait-on? Pour moi, je ne saurais.

Ses yeux retombaient sur le portrait d'Henri, qui lui souriait dans son cadre de peluche, et que, sans cesse, elle avait devant elle.

— Vous le regardez trop, reprenait la vieille servante; c'est cela qui entretient votre mal. Il faudrait être raisonnable, avoir plus de courage.

Elle remuait la tête avec mélancolie.

— Je n'en ai point, Marie-Joséphine. Il y a des choses, voyez-vous, qu'on ne peut supporter... Je ne me plains pas, je ne murmure pas, je me courbe sous la main de Dieu qui m'a frappée; mais du courage, c'est au-dessus de mes forces.

Alors, elle retombait dans son muet désespoir, ne prêtant qu'une oreille distraite aux monologues de la vieille servante, qui murmurait entre ses dents:

— Oui, mais si madame reste toujours abattue, comment vivra-t-elle? Elle ne peut plus ses éventails. Ses bijoux sont vendus. Voilà qu'on s'attaque aux meubles du salon; le piano va partir. Ce n'est pas une affaire, madame ne l'ouvre plus; mais, cela m'inquiète, car, avec quoi la soignerai-

ÉTRANGER

LE FILS DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Le prince impérial d'Allemagne n'a pas été opéré encore. Mais il ne faudrait pas conclure de là que la santé du prince est bonne: il est au contraire malade et très malade même.

Il est atteint d'une affection cancéreuse du larynx. L'opération sera rendue nécessaire par le gonflement des parois de la gorge, gonflement qui pourrait amener à un moment donné une asphyxie.

D'après le *Figaro*, quelqu'un qui touche de près à l'entourage du prince, dit que l'opération aura lieu aujourd'hui. Mais rien n'est encore décidé. L'opération est très dangereuse et présente soixante pour cent de chances de non-réussite.

Il ne serait pas impossible que le prince, qui connaît son état, ait voulu, avant de se faire opérer, consulter le chancelier.

La maladie est grave, mais le malade n'est pas perdu, comme on l'a dit.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mai.

Les bonnes dispositions du marché se maintiennent malgré la persistance de la crise ministérielle: 3 0/0, 80.72; 4 1/2 0/0, 108.37.

L'action du Crédit Foncier est à 1,368. Les différentes obligations à lots du Crédit Foncier sont toujours activement recherchées par les capitaux en quête d'emplois d'une sécurité indiscutable. Les Bons de la Presse sont cotés 20.50. On dit que sur les 500,000 titres, il y en a 100,000 nominatifs et que le flottant se réduit à presque rien.

La Société Générale reste fermement campée à 455; les opérations à ce prix sont assez nombreuses.

La Banque d'Escompte est à 457. Le conseil d'administration propose de fixer à 12.50 le dividende à distribuer pour 1887.

Les Dépôts et Comptes Courants conservent le cours de 600. Le bilan du 30 avril donne comme total des comptes de profits et pertes une somme de 757,420 fr.

L'assemblée générale de la Compagnie d'assurance le Soleil-Vie a fixé à 10 fr. nets d'impôts le dividende de 1886. La situation du Soleil-Vie est excellente. Son compte de profits et pertes se solde en augmentation de 61,510 sur le report de l'année dernière. La réserve de prévoyance est de 51,145 fr. et sa réserve statutaire de près de 500,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance Financière s'imposent à tout capitaliste désireux de mettre en portefeuille une valeur sérieuse. La facilité du prix d'achat par coupures de 100 et de 500 fr. les met d'ailleurs à la portée de tous.

L'action de Panama est toujours très ferme à 403. Les obligations des diverses séries sont également très demandées.

Le marché de nos chemins de fer est bien tenu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSPECTION DU 9^e CORPS

Sont nommés inspecteurs généraux pour 1887:

Infanterie. — 15^e arrondissement (15^e div.), M. le général Tricoche. 16^e arrondissement (16^e div.), M. le général de Fran-

je si elle tombe malade?... Le bon Dieu a dit: Aide-toi, le ciel t'aidera; vrai, madame devrait reprendre ses broderies... Enfin, j'ai mes économies... Elles y passeront...

Mais Madeleine ne s'inquiétait pas de l'avenir: elle sentait qu'il ne serait pas long pour elle. Le vrai chagrin, celui qui vit d'une pensée unique, use si vite! Puis ses nuits étaient si douloureuses! Durant de longues heures elle demeurait frissonnante, à demi-soulevée sur ses oreillers, se répétant sans cesse:

— Ah! n'accuse pas le ciel de la mort de ton fils. La Providence n'est pas cruelle. C'est toi qui as tué ton enfant... c'est toi seule... il est mort de ton mensonge; il est mort pour que tu expies... C'est le châtement... c'est le châtement... C'est la justice de Dieu qui passe... Tu souffres... tu souffres; mais, ne te plains pas; ne te révolte pas; car tu as mérité de souffrir.

Elle écoutait alors, dans le silence de la nuit, sonner les lentes heures. Quand donc, pour elle, sonnerait la dernière, celle qui achève un martyr! Quand donc connaîtrait-elle, non ce court repos qui lui venait enfin avec l'aube, mais ce profond sommeil de la tombe qui repose pour l'éternité!

(A suivre.)

chessin. 17^e arrondissement (17^e div.), M. le général de Beaufort. 18^e arrondissement (18^e div.), M. le général Millot.

Cavalerie. — 4^e arrondissement (5^e, 9^e et 12^e corps d'armée), M. le général L'Hôte.

Gendarmerie. — 9^e arrondissement (9^e corps), M. le général Bossan.

Artillerie et train. — 8^e arrondissement (8^e, 9^e et 10^e régions), M. le général Dorlot des Essarts.

Génie. — 8^e arrondissement (9^e, 10^e et 11^e corps d'armée), M. le général Peaucellier.

M. Lebrun, lieutenant breveté au 16^e régiment de dragons, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Jacquemin, commandant la 3^e brigade de cavalerie (5^e corps d'armée).

Ajoutons que M. le général Jacquemin inspectera, en 1887, la gendarmerie dans le 5^e arrondissement (5^e corps d'armée).

Le mariage du vicomte Jacques de Yaujogé, capitaine instructeur à Saumur, avec M^{lle} de Ludre, fille du comte de Ludre et de la comtesse née Legonidec de Kerdaniel, sera célébré jeudi prochain, à l'église Saint-Pierre de Chaillet, par M^{sr} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

UN STATAGÈME CRIMINEL

Sous ce titre, notre confrère de Tours, le *Journal d'Indre-et-Loire*, publie les lignes suivantes dans son numéro de dimanche:

Nous tenons de source certaine que M. Belle a écrit aux organisateurs des fêtes de gymnastique que l'on pouvait compter sur la présence du général Boulanger.

M. Belle, dans sa lettre, reproduit ces paroles textuelles du général:

— J'irai à vos fêtes quand même on me mettrait au panier.

Comme nous savions que le général Boulanger, en raison de la crise ministérielle, n'allait ni à Rennes, sa ville natale, ni à Poitiers, nous avons été justement surpris de l'affirmation de M. Belle. Nous avons pressenti un mystère; nous sommes allés aux informations, et voici ce que nous avons découvert.

Sentant bien que le seul attrait des fêtes de gymnastique consistait en la présence du général Revanche, M. Belle a lâché son cher Jules Ferry et a voté pour le ministère. Peine perdue, ce dernier est quand même tombé.

Néanmoins de cet échec, qui lui enlevait sa dernière espérance, M. Belle chercha autre chose et trouva ceci: Le comique Fusier étant justement de passage à Tours, il lui fit proposer une somme de 40,000 fr. pour remplacer le général Boulanger.

Fusier a accepté. On sait que cet artiste excelle dans les imitations: la ville de Tours tout entière aurait été dupe de ce stratagème.

C'est avec un sentiment de légitime indignation que nous signalons ce subterfuge d'un député en qui nous avons placé toute notre confiance.

On ne saurait songer sans frémir à ce qui serait arrivé si, au milieu du banquet, alors qu'une salle haletante aurait été suspendue à ses lèvres, alors que dix sténographes auraient été prêts à transcrire ses moindres paroles, le général Fusier, au lieu du discours attendu, aurait lancé le chant du coq gaulois, un retentissant « Coc-corico! »

Le lendemain, l'Europe était en armes.

— Ah! M. Belle! vous nous la bailliez... Belle!

VINDEX.

NOMINATIONS DE NOTAIRES

Par décret du 2 avril, M. Charles Boumier, ancien principal clerc de M^e Delaunay, notaire à Paris, a été nommé notaire à Morannes, en remplacement de M^e Grille, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment devant le tribunal civil de Baugé.

Par décret du 14 mai, M. Henri-Hippolyte Blanchet, notaire à Baugé, a été nommé notaire à Angers, en remplacement de M. Chapin, démissionnaire en sa faveur.

LES TUFFEAUX. — On a découvert dans la Loire le cadavre de la fille Victoire Delonglée, âgée de 28 ans, disparue de chez ses maîtres depuis le 4^e décembre.

Le cadavre séjourne dans l'eau depuis 6

mois. On ignore s'il y a eu accident ou suicide.

TOURS.

Un grand mariage. — Hier matin, à 40 heures 1/2, a été célébré, dans la chapelle de l'Archevêché, le mariage de M. Edmond de Mame, petit-fils et fils de MM. Alfred et Paul Mame, avec M^{lle} Jane Boullay.

Les témoins de M. Edmond Mame étaient: M. Gustave Mame et M. Albert de Rigny. Ceux de la mariée: M. Baptiste Boullay et M. Archdeacon.

La messe de mariage a été célébrée par M. l'abbé Soreau, curé de la Cathédrale.

M^{gr} l'archevêque de Tours a adressé aux époux une affectueuse allocution et leur a donné la bénédiction nuptiale.

Une assistance d'élite, très sympathique aux jeunes mariés, et composée des notabilités civiles et militaires de la ville, se pressait dans la chapelle de Monseigneur.

Citons parmi les assistants que nous avons le plus remarqués: M. le général L'Hoite, les familles Gouin, Dufilleul, de Samur, Ratel, etc., etc.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

POITIERS.

Les nombreuses fêtes qui sont données en ce moment, à Poitiers, à l'occasion du concours d'agriculture, forment déjà un programme des plus chargés sur lequel n'a pu figurer le concours musical, le comité a décidé de reporter ce dernier à l'année prochaine.

TRIBUNAUX MILITAIRES

Dans son audience du 40 mai, le Conseil de guerre du 41^e corps d'armée, séant à

Nantes, a jugé une affaire fort intéressante, car elle sanctionne la jurisprudence établie, en matière de délits accomplis par des réservistes libérés agissant par ressentiment à l'égard de leurs chefs.

Arthur-Eugène David, soldat réserviste de la classe 1878, affecté au 137^e régiment d'infanterie, et renvoyé dans ses foyers, s'est rendu, depuis, coupable d'outrages envers son supérieur, le sergent Dussaut, qui, à l'époque de sa période d'instruction, avait le grade de caporal.

David avait été condamné à la prison pendant ses 28 jours. Or, pendant qu'il était de corvée de quartier, il avait voulu fumer, chose qui est défendue aux hommes punis. Le caporal Dussaut l'en ayant empêché, il lui avait gardé rancune.

Le 9 avril dernier, tous deux se trouvaient dans un café chantant de Fontenay-le-Comte. Là, pour se venger de la punition qui lui avait été infligée, il a outragé par paroles et par menaces son ancien supérieur.

M. le lieutenant Quéméré, substitut du commissaire du Gouvernement, a soutenu la prévention: ce n'est pas par provocation que le réserviste David a outragé son supérieur, mais bien par vengeance, en souvenir de l'ordre que lui avait donné le caporal de ne pas fumer.

M^e Couëtoux du Tertre a demandé les circonstances atténuantes en faveur de David, sorti du régiment depuis plus de six mois.

Le Conseil les a refusées, et David a été condamné à huit ans de travaux publics.

Nous recommandons tout particulièrement les Amidons français de la Maison Leconte-Dupont, d'Estaires (Nord), qui sont

vendus 0 fr. 80 c. le kilo à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Ne pas confondre ce produit supérieur avec l'amidon allemand Hoffmann.

PALAIS-ROYAL.

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

Maroquinerie fine et ordinaire.

Bois sculpté, articles suisses.

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

Peignes riches et ordinaires.

Articles de fumeurs, cuir et métal.

Lunettes et pincenez, étuis.

Eventails et écrans.

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

Théâtre de Saumur

JEUDI 26 mai 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

FUSIER

Du théâtre du Palais-Royal,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} RIVIÈRE, de la Gaîté; M. BRUET, de la Gaîté; M. TERVIL, des Variétés; M. GEORGES LAMOTHE, organiste-compositeur de S. M. la Reine d'Espagne.

Programme.

1^{re} PARTIE

Sérénade (Guyon-Bruet), chantée par M. Bruet. Grand air de la Fille du Régiment (Donizetti), par M^{me} Rivière.

Seul et unique (E. Lhuillier), scène d'imitation inédite, par M. Fusier.

A Sous les grands arbres (G. Lamothe); B Les Pifferari (Gouod), morceaux d'orgue exécutés par M. Georges Lamothe.

A Joli mois de mai (E. Lhuillier); B Une vision, actualité (Lefranc), par M. Tervil.

A Vielle et cornemuse (pastorale inédite), par E. Lhuillier, musique de Bruet; B Tambour et trompette, fantaisie (inédite), par d'Agaton, musique de Trave, duos chantés par M^{me} Rivière et M. Bruet.

PARIS VIVANT, grande scène (inédite), à transformations, paroles et musique d'E. Lhuillier; — un cocher, M. Prud'homme, une dame de la Halle, le Père Jacob, par M. Fusier.

2^e PARTIE

A Chanson arabe (G. Lamothe); B Hallali, grande valse de concert (G. Lamothe), morceaux de piano exécutés par l'auteur G. Lamothe.

LA POUPÉE AUTOMATE, paroles de Wilemer et Delormel, musique de Frédéric Barbier. — Zanetta, M^{me} Rivière; M. Fritz, M. Bruet.

Barbasson (O. Pralès), récit marseillais, par M. Tervil.

Hat-Paper (Neuville et Bourgeois), par M. Fusier.

Pendant la valse (G. Lamothe), morceau pour orgue, par l'auteur G. Lamothe.

Le Xilolo (Guyon-Bruet), duetto, par M. Bruet et M^{me} Rivière.

CHEZ L'ILLUSIONNISTE, bouffonnerie fantastique (inédite), de M^{me} Lemerrier de Neuville et Fusier. — M. Fusier jouera Truckinski; M. Tervil, le vicomte de Colcassé, qu'ils ont créé à Paris.

Orgue de la Maison ALEXANDRE.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Par jugement en date du 23 mai 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, a maintenu M. Gustave Doussain, expert-comptable à Saumur dans ses fonctions de syndic définitif de la faillite du sieur Hemery, marchand mercier à Saumur.

Pour extrait:

(361) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HEMERY, MERCIER A SAUMUR.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Hemery, mercier, rue du Puits-Neuf, à Saumur, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, remettre à M. Doussain, syndic de ladite faillite, ou au greffe du Tribunal de commerce, leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des créances commencera le mardi 14 juin 1887, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce, salle des faillites, devant M. le juge-commissaire.

(362) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend: maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1887,

UNE MAISON

A deux étages,

Située à Saumur, rue Cendrière, nos 13 et 15, occupée par M. Robine, débitant.

S'adresser à M^e VINCENT, huissier à Saumur. (363)

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément. S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

PAONS A VENDRE

S'adresser à M^{me} DENIEAU, à Alzonnes. (328)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1887,

UNE MAISON

Occupée par M. DORÉ, chemisier, rue d'Orléans, n^o 30.

S'adresser à M^{les} PINEAU, rue Traversière, n^o 4, près la rue du Temple.

A QÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

Un Magasin de Mercerie

Et de Modes;

Situé à Saumur, rue du Puits-Neuf, n^o 1,

Ensemble: les marchandises, matériel, droit au bail.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillite, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (339)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

M. BRUNET père, rue de la Petite-Bilange, Saumur, offre tous fourrages verts rendus chez les propriétaires, quantités qu'on voudra.

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE une femme de confiance pour faire le ménage et des travaux de jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(1, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Servante du Clos Cadet

III

Les Cadet, avons-nous dit, étaient considérés à cause de leur honnêteté; ils étaient pour la corvée des maraîchers de véritables notables par leur naissance, car, au temps de Charles IX, il existait déjà des Cadet maîtres jardiniers au terroir des Porcherons. Leur alliance était donc très recherchée.

On l'a bien vite deviné: après deux ans d'un séjour tranquille et heureux, la reconnaissance avait fait place à un sentiment plus tendre dans le cœur de la pauvre servante, que peu à peu ses maîtres avaient traitée comme leur fille; mais elle gardait religieusement son secret, sachant bien qu'elle n'avait aucune espérance à concevoir.

Toutefois Paul ne se mariait pas, et comme ses parents n'étaient nullement pressés de se séparer de lui, Marie n'avait ni chagrin, ni inquiétude.

Si les époux Cadet et leur fils étaient estimés par les honnêtes gens, les autres leur portaient en-

vie, et, au fond de leur cœur, souhaitaient qu'il leur arrivât malheur. Parmi ces derniers, il fallait compter un ancien maître jardinier, qui était tombé dans la misère par suite de son inconduite, et dont la femme était morte à la peine. Il avait dû se mettre en journée chez les Saulnier, — autre famille célèbre, qui a donné son nom au passage qui fait communiquer aujourd'hui la rue Richer à la rue Lafayette.

On l'appelait Caret, et plus communément le Louchon, à cause de ses yeux. Il avait conçu une haine profonde contre les Cadet, parce que ceux-ci étaient devenus acquéreurs d'un terrain qu'il avait dû vendre. Selon lui, les Cadet l'avaient dépouillé de son bien.

Comme tous les envieux, le Louchon était lâche, et, n'osant pas attaquer en face ceux qu'il appelait ses ennemis, il essayait de leur susciter des ennuis, d'exciter contre eux les mécontents, les malheureux aigris par la misère; mais ses tentatives avortaient toujours, et il désespérait de satisfaire son animosité, quand survint l'incident de la Saint-Fiacre. Il avait assisté à la défaite de la Coqueluche, dont il connaissait les mauvais instincts, et de ce moment, il vit dans cet homme l'instrument de sa vengeance.

Il s'attacha à lui, devint son ami, son compagnon de débauche et entreprit de le pousser à quelque action criminelle contre les Cadet. La

chose n'était pas difficile. La Coqueluche était rancunier. L'affront terrible que lui avait infligé Paul Cadet devant la foule lui était resté en souvenir bien plus que sa blessure, et il s'était juré de se venger un jour ou l'autre.

Ce n'était pas tout. Il avait conçu pour Marie une passion violente, indomptable. Pour la satisfaire il eût été jusqu'au crime. Le Louchon devina tout cela, il exploita ces sentiments en lui montrant Marie, dont la beauté devenait ravissante, en lui désignant Paul Cadet comme un rival heureux, calomnie qui eut bientôt crédit parmi les vauriens et les coureuses du quartier.

Tuer Louis Cadet et s'emparer de Marie devint pour la Coqueluche une idée fixe. La pensée de ce double crime hantait son cerveau, et il ne craignait pas de s'en ouvrir au Louchon, dont il aurait voulu l'appui.

— A nous deux, lui disait-il, nous viendrons facilement à bout de ce godelureau.

Mais le Louchon déclinait cette complicité en alléguant sa faiblesse; tout ce qu'il promettait de faire, c'était de renseigner la Coqueluche sur les allées et les venues de leur ennemi commun. Ce fut ainsi que le manœuvre fut prévenu que tous les mercredis Marie accompagnait tantôt M^{me} Elise, tantôt Louis Cadet pour porter chez quelques grands seigneurs les meilleurs fruits de leur clos. On partait le matin dans une carriole attelée d'un

vigoureux bourriquet pour ne revenir que le soir, car la tournée était longue et les chemins difficiles.

Tuer Paul était chose aisée à dire, mais l'entreprise était rude, d'autant plus que Paul sortait rarement le soir; d'autre part, la Coqueluche savait par expérience ce que pesait le bras du jeune maraîcher; aussi après maintes velléités d'assassinat par embuscade aussitôt réprimées que conçues, la Coqueluche songea à se venger autrement. Il n'y avait qu'un chemin vraiment praticable pour rentrer au clos en revenant de Paris la nuit; les autres étaient de véritables bourbiers, troués de fondrières, surtout en hiver. Or, pour la troisième fois depuis l'installation de Marie au clos, décembre ramenait les nuits sombres, les vents d'ouragan, les nuages, la pluie, quand la Coqueluche prit l'inébranlable résolution d'enlever la jeune servante, dût-il pour cela tuer ou le vieux Cadet ou sa femme.

Un mercredi donc, parfaitement renseigné par le Louchon, qui, lui aussi, avait son plan criminel, il prit ses mesures, favorisé du reste par une nuit noire accompagnée de rafales.

(A suivre.)

E.-M. DE LYDEN.

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Sise au bourg de la commune des Rosiers,

Immeuble dépendant de la succession de M^{me} veuve CHARTRAIN.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 19 juin 1887, à deux heures de l'après-midi, aux Rosiers, en la maison à vendre, occupée de son vivant par feu M^{me} veuve Chartrain, et par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o M. Joseph Chartrain, propriétaire, demeurant à Combrès, commune de Saint-Clément-des-Lévées ; 2^o M. René Dutertre, propriétaire, demeurant au Cléret, commune des Rosiers, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 3^o M^{me} Cécile Chartrain, épouse dudit sieur Dutertre, avec lequel elle demeure ; 4^o M. Nicolas Berthelot, propriétaire, demeurant au Grand-Bois, commune de la Menitric, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 5^o M^{me} Joséphine Chartrain, épouse dudit sieur Berthelot, avec lequel elle demeure ; 6^o M. Henri Chartrain, propriétaire, demeurant à la Blairie, commune des Rosiers ; 7^o M. Félix Normand, propriétaire, demeurant à la Menitric, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 8^o M^{me} Adèle Chartrain, épouse dudit sieur Normand, avec lequel elle demeure ; 9^o M. Auguste Chartrain, propriétaire, demeurant à Pont-Mallet, commune de Longué, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée ; 10^o M^{me} Angèle Chartrain, épouse dudit sieur Auguste Chartrain, avec lequel elle demeure.

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Jules Geslier, propriétaire, demeurant à la Menitric, pris comme tuteur ad hoc des mineurs Marie et François Edin, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton des Ponts-de-Cé, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-sept.

Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e LECOY, avoué à Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée ;

En présence encore, ou lui dûment appelé, de M. Joseph Chartrain, propriétaire, demeurant à Sainte-Baudruche, commune des Rosiers, pris comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Edin, sus-nommés, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton des Ponts-de-Cé, sus-relatée.

Le dimanche dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à deux heures de l'après-midi, aux Rosiers, en la maison à vendre, occupée de son vivant par feu M^{me} Catherine Beauvillain, épouse du sieur François Chartrain, décédée aux Rosiers le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

Il sera procédé, par le ministère de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à l'adjudication de l'immeuble dont la désigna-

tion suit, dépendant de la succession de M^{me} veuve François Chartrain.

DÉSIGNATION

Commune des Rosiers

LOT UNIQUE.

Une MAISON, située au bourg des Rosiers, comprenant deux chambres hautes à feu, cave et boulangerie au-dessous, grenier sur le tout, — petite remise et chambre froide donnant sur la cour, chambre à feu au-dessus à laquelle on accède par un escalier extérieur, — basse-cour à la suite desdits bâtiments, puits commun avec M. Renard, lieux d'aisances et jardin.

Le tout porté au plan cadastral de la commune des Rosiers, sous les n° 27 et 28, section H, pour une contenance de deux ares trente-deux centiares, joint au levant M. Renard, au nord la rue, au couchant la mairie des Rosiers, au midi le quai.

Mise à prix : deux mille deux cents francs, ci..... 2 200 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e DE NEUVILLE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

3^o A M^e LECOY, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Études de M^e CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cenrière, n° 42,

et de M^e AUGÉ, notaire à Cholet.

VENTE

Sur licitation

Aux enchères publiques,

Entre Majeurs et Mineurs,

DE

Maisons et Terres

Situées à Trémentines ;

ET DE

Deux Rentes Foncières et Perpétuelles,

Dépendant de la succession de M. le curé Pierre-Vincent MAINDIAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le lundi 20 juin 1887, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e AUGÉ, notaire à Cholet, en la salle de la mairie de Trémentines.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et à la requête de :

1. M^{me} Claire Maindieu, veuve de M. René Couilleau, rentière, demeurant à Trémentines ; 2. M. Alexandre Maindieu, ouvrier ferblantier, demeurant à Angers, rue Saint-Laud, n° 39 ;

3. M^{me} Marguerite-Isabelle Grimoux, propriétaire, veuve de M. Augustin-Joseph Maindieu, demeurant à Rablay, légataire universelle de M. Augustin-Joseph Maindieu, son mari, médecin, demeurant à Rablay, où il est décédé le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, aux termes du testament olographe de ce dernier, en date à Rablay du quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, duquel legs M^{me} Maindieu a été envoyée en possession, en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil d'Angers, en date du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Cofortés, demandeurs, ayant pour avoué M^e Beaurepaire, avoué à Saumur, 12, rue Cenrière,

Contre :

1. M. Alexandre Gallard, maître d'hôtel, demeurant à Bourgneuf, canton de Saint-Florent-le-Viel, au nom et comme tuteur légal de ses trois

filles mineures : Mélanie, Marie et Adrienne Gallard ;

2. M. Jean-Baptiste Maindieu, prêtre, vicar de la paroisse de Candé, demeurant à Candé, tant en son nom personnel que comme subrogé-tuteur des mineurs Gallard, sus-nommés ; Défendeurs, ayant pour avoué M^e Le Ray, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir ;

Il sera, le lundi vingt juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en la salle de la mairie de Trémentines, procédé par le ministère de M^e AUGÉ, notaire à Cholet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles et rentes foncières et perpétuelles ci-après indiqués sur les lotissements et mises à prix fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

1^o Une maison, sise au bourg de Trémentines, sur la route de la Gare, habitée par M. Eugène Gourdon, distribuée de : cave à tisserand, une chambre à feu, un couloir et une chambre de décharge, grenier sur le tout.

2^o Une autre maison, joignant la précédente, vers ouest, habitée par la veuve Gervais, distribuée de cave à tisserand, une chambre à feu et une chambre de décharge, grenier au-dessus.

Ces maisons, joignent dans leur ensemble au sud la route du May, à l'ouest M. Milpied, au nord et à l'est M. Audusseau.

3^o Et une parcelle de jardin, au quartier de l'Ouche-Michelot, à peu de distance des maisons ci-dessus, bornée au sud par le chemin de l'Ouche-Michelot, à l'ouest par M. Audusseau, au nord par MM. Menanteau et Belliard, et au levant par le mur de l'école communale.

Mise à prix..... 2.000 fr.

2^e Lot.

1^o Une maison, située au bourg de Trémentines, quartier de l'Ayrault, occupée par M. Paumard, distribuée de cave à tisserand, une chambre à feu au-dessus, une chambre servant de bûcher derrière et une autre chambre située au-dessus de la maison ci-après.

2^o Une autre maison, au sud de la précédente, habitée par la veuve Bigot, composée d'une chambre à feu, une chambre de décharge, grenier au-dessus.

Et une cave à tisserand dépendant de cette maison, située au sud, sous la maison de MM. Malécot et Brebion.

3^o Jardin à l'est de ces maisons.

4^o Terrain au-devant desdites maisons.

5^o Passage mutuel au nord de la maison, occupée par le sieur Paumard.

Les immeubles compris au présent lot sont bornés : à l'ouest par M^{me} d'Ozambay, au nord par MM. Denis et Grimault, au levant par MM. Dubillot et Boussion, et au sud par les maisons de MM. Dubillot et Boussion, Malécot et Brebion.

Ces biens ont droit d'usage au puits commun du quartier de l'Ayrault.

Mise à prix..... 1.400 fr.

3^e Lot.

Une maison, située près le bourg et commune de Trémentines, quartier du Moulin-Barreau, habitée par M. René Gourrichon, composée de cave à tisserand, une chambre principale à feu, une autre chambre et une chambre de décharge.

Passage commun au-devant de cette maison.

Et un jardin à la suite vers couchant, dans la largeur de la maison.

Ces immeubles joignent dans leur ensemble au nord M. Froger, au levant le chemin du Moulin-Barreau, au sud le 4^e lot et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 1.000 fr.

4^e Lot.

Une autre maison, située près le bourg et commune de Trémentines, même quartier, habitée par M. Jules Durbéco, également composée de cave à tisserand, une chambre principale et deux autres chambres.

Passage commun au-devant de cette maison.

Et un jardin à la suite dans la largeur de ladite maison, dans lequel existe un puits commun.

Ces biens forment un seul ensemble et joignent au nord le 3^e lot, au levant le chemin du Moulin-Barreau, au sud le 5^e lot et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 1.000 fr.

5^e Lot.

Une maison, située au même quartier du Moulin-Barreau, près le bourg

et commune de Trémentines, habitée par M. Urbain Levron, et distribuée de cave à tisserand, une chambre principale et deux autres chambres.

Passage commun au-devant de cette maison.

Et un jardin faisant suite à ce passage, du côté du couchant.

Ces biens joignent au nord le 4^e lot, au levant le chemin du Moulin-Barreau, au sud le 6^e lot, et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 1.000 fr.

6^e Lot.

Une maison, au sud de celle comprise au 5^e lot, située aussi près le bourg et commune de Trémentines, au quartier du Moulin-Barreau, habitée par la veuve Chlopin, composée de cave à tisserand, une chambre principale et deux autres chambres.

Passage et jardin au-devant de cette maison.

Ces immeubles joignent dans leur ensemble au nord le 5^e lot, au levant le chemin du Moulin-Barreau, au sud M. Pierre Lallemant et au couchant la route de Cholet à Angers.

Mise à prix..... 1.000 fr.

7^e Lot.

Une Rente foncière et perpétuelle de 60 francs, au capital de 1.200 fr., payable le 23 avril de chaque année, due par M. Joseph Bouet, meunier, et M^{me} Rose Grimaud, son épouse, demeurant à Trémentines, et garantie par un droit de privilège sur divers immeubles situés au bourg de Trémentines.

Mise à prix..... 950 fr.

8^e Lot.

Une autre Rente foncière et perpétuelle de 50 fr., au capital de 1.000 francs, exigible le 23 avril de chaque année, due également par M. et M^{me} Bouet-Grimaud, ci-dessus nommés, et garantie par un droit de privilège sur une maison située au bourg de Trémentines.

Mise à prix..... 800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e LE RAY, avoué co-licitant ;

3^o A M^e AUGÉ, notaire à Cholet, dépositaire du cahier des charges ;

4^o A M^e BREVET, notaire à Tigné.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,